

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES  
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

<b>Titre :</b> Opérations sur machines-outils à commande numérique			
<b>Code :</b> 4214	<b>Unités :</b> 43	<b>Durée :</b> 645 heures	
<b>Secteur de formation :</b> Fabrication mécanique (11)			
<b>Sanction des études :</b> AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
<b>Programme accrédité le :</b> 16 janvier 2006			
<b>Commission scolaire <u>mandatée</u> :</b> de Montréal			
<b>Commissions scolaires <u>participantes</u> :</b> des Trois-Lacs, de la Pointe-de-l'Île, de l'Amiante, des Mille-Îles, Eastern Townships			
<b>Fonction de travail :</b> Opératrices, opérateurs de machines d'usinage (CNP 9511)			
<b>Objectifs du programme :</b> Préparer à l'exercice du métier dans les différents types d'ateliers d'usinage et d'entreprises manufacturières qui emploient des opératrices et des opérateurs de machines d'usinage. Les fonctions principales de ces opératrices et de ces opérateurs sont la conduite de fraiseuses, de centres d'usinage et de tours à commande numérique; elles et ils doivent notamment interpréter correctement les plans, les gammes d'usinage et les procédures d'opération, prendre des mesures, effectuer des vérifications et certaines opérations de finition des pièces.			
<b>Conditions d'admission :</b>			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 <sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
<b>CONTENU DU PROGRAMME</b>			
<b>Nouveau code AEP</b>	<b>Ancien code</b>	<b>Nom de la compétence</b>	<b>Heures</b>
AEP 214-011	214-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 214-025	214-025	Interpréter des dessins et des gammes d'usinage	75
AEP 214-031	214-031	Prévenir les risques d'atteintes à la santé et à la sécurité au travail	15
AEP 214-044	214-044	Effectuer le relevé et l'interprétation de mesures	60
372066	214-056	Effectuer des travaux d'atelier	90
AEP 214-063	214-063	Interpréter des procédures de conduite de machines-outils à commande numérique	45
AEP 214-078	214-078	Conduire un tour à commande numérique	120
AEP 214-088	214-088	Conduire un centre d'usinage à commande numérique	120
AEP 214-097	214-097	S'intégrer au milieu de travail	105
Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP Techniques d'usinage.			
<b>Documentation disponible sur demande à la FCSQ</b>			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>